

# Avis aux propriétaires uniques et aux copropriétaires indivis d'un immeuble

Municipalité / Municipalité régionale de comté (MRC)<sup>1</sup>

MUNICIPALITÉ DE ST-URBAIN

Scrutin du

2017	11	05
année	mois	jour

Je, GILLES GAGNON, DIRECTEUR GÉNÉRAL, Président d'élection, avise :

⇒ **les propriétaires uniques d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité ou de la MRC, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le :

2017	11	05
année	mois	jour

\*

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

4. avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la municipalité (voir le modèle SMR-9.2 joint) ou, s'il y a lieu, à la MRC (voir le modèle SP-9.2 joint).

ET

⇒ **les copropriétaires indivis d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité ou de la MRC et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le :

2017	11	05
année	mois	jour

\*

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires qui sont des électeurs le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

5. avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration à la municipalité (voir le modèle SMR-9.1 joint) ou s'il y a lieu, à la MRC (voir le modèle SP-9.1 joint).

**PRENEZ NOTE** que les demandes d'inscription et les procurations devront être transmises au plus tard le dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

<sup>1</sup> Le propriétaire unique ou le copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire d'une MRC dont le préfet est élu au suffrage universel, conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, peut également se prévaloir de son droit d'être inscrit sur la liste électorale de la MRC, pour autant qu'il remplisse les conditions d'inscription.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Gilles Gagnon

Prénom et nom du président d'élection

418

639

2467

Ind. rég.

Numéro de téléphone

917, rue St-Édouard, Saint-Urbain

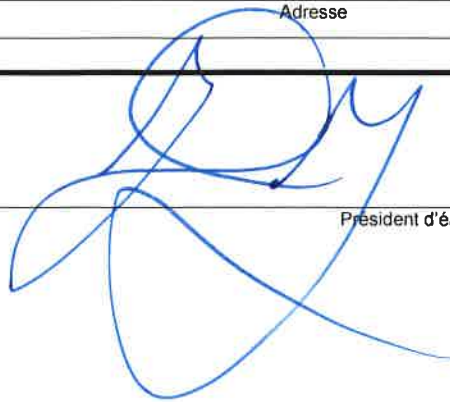
Adresse

G0A

4K0

Code postal

Signature



Président d'élection

2017

01

23

année

mois

jour

# Procuration

pour désigner le copropriétaire indivis d'un immeuble  
ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise

Non  
domicilié

Nous, personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste électorale ou référendaire, à titre de :

- copropriétaires de l'immeuble depuis le  
 cooccupants de l'établissement d'entreprise depuis le

année	mois	jour

désignons, par la présente, à la majorité d'entre nous qui avons la qualité d'électeur ou de personne habile à voter :

\_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Nom

Date de naissance		
année	mois	jour

comme personne<sup>1</sup> à être inscrite sur :  la liste électorale municipale  la liste électorale de la MRC  
 la liste référendaire (si applicable)

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription<sup>2</sup> :

N° Rue, avenue, n° de lot

Ind. rég. Numéro de téléphone

Municipalité

Code postal

Adresse électronique

Adresse du domicile :

N° Rue, avenue, ...

Ind. rég. Numéro de téléphone

Municipalité

Code postal

Adresse électronique

Signature de la **majorité** des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs ou des personnes habiles à voter. Dans le cas où il n'y en a que deux, la signature des deux est **obligatoire**.

Prénom et nom (lettres moulées)	Signature	Date

1 Cette personne doit être majeure, citoyenne canadienne, ne pas être en curatelle ni coupable d'une manoeuvre électorale frauduleuse et n'a pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste électorale ou référendaire.

2 Pour tout renseignement concernant votre droit d'inscription, veuillez vous informer auprès de la municipalité.

**PRENEZ NOTE** que la procuration prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.

